

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis

Rapporteur : Chantal Brault

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, des conventions annuelles ont été signées entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis suivies de conventions triennales dont la dernière a pris fin en décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une nouvelle convention avec le CSCB pour une durée de trois ans.

En application de cette convention, le CSCB, conformément à ses statuts, dans le cadre de son projet social conclu avec la CAF, s'engage à poursuivre les objectifs qui s'articulent autour des thèmes prioritaires suivants :

- favoriser l'intégration et l'implication de tous dans la vie du quartier, lutter contre l'isolement,
- accueillir et accompagner les personnes en situation difficile,
- accompagner les familles dans leur fonction d'éducation et travailler en partenariat avec les structures municipales en matière éducative,
- valoriser le quartier et ses habitants.

Dans la conduite de son projet social et de ses actions, l'association s'attachera à préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose.

Elle veillera également à respecter le principe de laïcité.

En matière d'animation et de vie du quartier des Blagis et au delà : le Centre social et culturel des Blagis constitue un pôle d'accueil, d'animation et de développement social pour les habitants y adhérant. L'ensemble des publics y est naturellement accueilli : familles, jeunes, seniors, bénéficient d'ateliers de pratiques diverses concourant à l'épanouissement personnel.

Le centre ouvre également ses portes largement à l'ensemble des habitants, sans qu'ils soient forcément adhérents, à travers des actions visant à faciliter les échanges et le lien social.

En matière de développement et de cohésion du quartier, le CSCB est un lieu d'accueil et de proximité. Il est un acteur de prévention, de repérage des publics en difficulté qu'il oriente vers les différents partenaires, au-delà des permanences sociales qu'il propose. Il organise un accompagnement scolaire pour les élèves du niveau élémentaires mais aussi du secondaire

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec le Centre social et culturel des Blagis pour la période 2018, 2019 et 2020.